

Observatoire de l'emploi et du handicap En 20 ans, l'emploi des personnes en situation de handicap a connu de profondes transformations

A l'occasion des 20 ans de la Loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'Agefiph et le FIPHFP dévoilent les chiffres-clés de 20 ans d'actions pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'emploi.

Des avancées majeures depuis 2005

L'emploi des personnes en situation de handicap a connu de profonds changements en vingt ans. Depuis la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, l'environnement a connu des changements significatifs avec notamment la rénovation de l'obligation d'emploi en 2018, la mise en place de nouveaux services tels l'emploi accompagné ou de nouvelles modalités d'emploi via les CDD tremplin. Mais plus généralement quatre faits marquants sont à souligner :

- Le nombre de personnes reconnues handicapées a plus que doublé, passant de 1,3 million à plus de 3 millions.
- Le nombre de personnes en emploi a également plus que doublé, atteignant 1,2 million.
- Le taux de chômage des personnes en situation de handicap a diminué de 17 % à 12 %, bien qu'il reste supérieur au taux de chômage « tout public » (7 %).
- Près de 3 millions de personnes ont été formées, recrutées, qualifiées via l'apprentissage ou maintenues dans l'emploi grâce à l'accompagnement de l'Agefiph et du FIPHFP.

Ce sont près de 3 millions de personnes qui ont été formées, recrutées, se sont qualifiées via l'apprentissage ou ont été maintenues dans leur emploi directement avec l'appui de l'Agefiph et du FIPHFP et des centaines de milliers d'employeurs soutenus dans ces démarches.

Ainsi , 20 ans plus tard, grâce à des nombreux programmes et outils déployés, le taux d'emploi direct des PSH dans la Fonction publique a progressé de 3,74 % en 2005 à 5,93 % en 2024 (embargo 11 février 2024).

Malgré ces avancées, des défis demeurent en matière d'accès à l'emploi, de développement des compétences, de progression de carrière et de prévention de la désinsertion professionnelle. Toutefois, les tendances de long terme sont encourageantes : environ 25 000 personnes sont maintenues en emploi chaque année, contre moins de 10 000 en 2005, et près de 15 000 contrats d'apprentissage sont signés chaque année, contre 1 900 en 2005.

Un public plus féminin, plus âgé et mieux formé

Les profils des bénéficiaires ont évolué :

- Féminisation : plus de 50 % des personnes en situation de handicap sont aujourd'hui des femmes.
- Séniorisation : les plus de 50 ans représentent désormais la moitié des bénéficiaires (contre un tiers en 2005).
- Niveau de qualification en hausse : les cadres et professions intermédiaires constituent aujourd'hui 34 % des actifs handicapés (+13 points en 20 ans).
- Diversification des handicaps reconnus : une meilleure prise en compte des troubles psychiques, du neurodéveloppement et des maladies chroniques évolutives a élargi l'accès aux dispositifs d'accompagnement.
- Ces évolutions sont le fruit des stratégies d'inclusion mises en place dans la lignée de la loi de 2005, renforcées par la Convention internationale des droits des personnes handicapées (entrée en vigueur en 2010), qui a contribué à améliorer l'accès à la formation, la transformation du secteur médico-social et l'évolution des représentations dans la société.

Un engagement à poursuivre

Malgré ces avancées, il reste des marges de progression. Il est essentiel de poursuivre les efforts pour améliorer l'inclusion, l'accessibilité et la reconnaissance des compétences des travailleurs en situation de handicap.

« Depuis 2005, nous pouvons constater des progrès conséquents pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Même s'il reste du chemin à parcourir, nous saluons l'amélioration des coopérations entre les différents acteurs et l'amélioration des offres de services qui correspondent bien plus et bien mieux aux besoins des entreprises et des travailleurs handicapés. En accompagnant les bénéficiaires, les entreprises, les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail, l'Agefiph participe à changer le regard de la société et à rendre le marché de l'emploi toujours plus inclusif. »
déclare Christian Ploton, Président de l'Agefiph.

« 2025 pour nous au FIPHFP, c'est une année charnière : celle des 20 ans de la grande loi handicap de 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi à l'intitulé ambitieux et prometteur porte sur l'accessibilité universelle et précise que constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, le travail notamment et tient compte des facteurs environnementaux pouvant constituer des obstacles. Pour accompagner les personnes en situation de handicap et les employeurs publics et accélérer l'insertion par le travail dans la Fonction publique, elle crée notre Fonds. Avec un objectif : atteindre et dépasser les 6 % de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.

2025 c'est donc aussi une année étape, une année bilan pour le FIPHFP, l'occasion de faire le point sur toutes nos activités, sur tous nos outils développés et déployés sur le terrain, pour ouvrir encore davantage les portes du monde du travail aux personnes en situation de handicap. »
déclare Françoise Descamps-Crosnier, Présidente du Comité national du FIPHFP.

Vous trouverez en pièce jointe l'Observatoire de l'emploi et du handicap avec tous les chiffres-clés.

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2023, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 207 000 interventions auprès de personnes en situation de handicap et des entreprises.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur X [@Agefiph_](#)

A PROPOS DU FIPHFP

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique a été créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006. Il finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats avec les acteurs intervenant dans le champ de l'emploi et du handicap. Depuis sa création, le taux d'emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,66 % en 2023. Le FIPHFP est un établissement public national dont la gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur X et LinkedIn [@FIPHFP](#)

Contacts Presse

Agefiph

Agence Wellcom - agefiph@wellcom.fr - 01 46 34 60 60

Ghislaine Cristofolletti - g-cristofolletti@agefiph.asso.fr - 06 21 65 41 96

FIPHFP

Fanny Auverny – 06 07 18 59 42 – fauverny@image7.fr

Anatole Flahault – 06 66 77 06 79 – aflahault@image7.fr